

*POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES*

BULLETIN MENSUEL
DE
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

ET

JOURNAL DES SOLDATS BLESSÉS
AUX YEUX

SOMMAIRE

Veille d'Assemblée Générale. — Le statut des Grands Invalides.
— Nous rallumerons la Flamme. — Notre Bulletin. — L'Assemblée
Générale de 1938. — La planche à dessin de Leveau. — Les vacan-
ces à Bouleville. — Dans notre Maison. — Notre concert du 20
Mars. — Bons du Trésor.

Chronique de l'U.A.G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisation 1938. — Procès-
verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 janvier
1938. — Procès-verbaux des Assemblées : de la Départementale
des Bouches du Rhône, le 13 mars ; de la Section Gers et Hautes-
Pyrénées, le 20 mars ; de la Régionale du Nord, le 20 mars ; de
la Départementale de la Haute-Garonne, le 27 mars. — Avis divers.
— Listes de donateurs.

ADMINISTRATION : SIÈGE DE L'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléphone : TRINITÉ 85-83

Chèque Postal : PARIS 160.31

BULLETIN MENSUEL
DE
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

VEILLE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous voici comme tous les ans, à pareille époque, dans le cycle des Congrès. Pour la première fois, les Aveugles de guerre préparent, comme toutes les autres associations d'Anciens Combattants, leur Assemblée Générale Nationale.

1918-1938. Le rapprochement de ces deux dates nous place instantanément devant les faits accomplis durant cette période. Que de souvenirs ce nombre évoque à nos esprits de militants.

En 1918, tout près de la belle et accueillante maison qui est maintenant notre siège social, notre première Assemblée constitutive se tenait au Musée Social, et la grande famille de l'U.A.G. était créée. Personne ne pouvait alors soupçonner la grandeur de la tâche qui allait s'accomplir au cours des années de labeur, de forte volonté, de fraternelle solidarité, qui chez nous ont toujours été croissants.

Plusieurs fois dans ce bulletin, les faits réalisés pendant cette période, ont été relatés, les étapes marquantes mises en valeur. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement combien notre fierté est légitime, combien il est agréable de nous remémorer les innombrables bienfaits que nous devons à l'œuvre si heureusement entreprise et réalisée et rendons une fois de plus, un juste hommage à ceux qui en furent les promoteurs, qui comprirent que les Aveugles de Guerre devaient s'unir, qu'ils avaient en eux la force nécessaire, le « cran » comme disaient les Combattants, pour faire quelque chose de grand, de durable, qui leur donnerait une personnalité morale, les soutiendrait, leur acquieserait de nombreuses et fidèles amitiés et les mettrait à la place qui est la leur dans notre pays.

La vitalité de l'U.A.G. s'affirme partout à la fois forte et puissante, elle ne se limite pas à notre siège social de Paris, toutes les régionales y participent. A Auch, à Toulouse, à Agen comme à Marseille, à Nice et à Lyon, aussi bien qu'à Lille et à Rouen, en Bretagne, en Alsace comme en Gascogne ou dans le Limousin, partout se retrouve l'esprit

Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ;	Miss Grace Harper ;
† M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;	Miss Winifred Holt ;
M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;	Mme Léopold Kahn ;
† M. le général Balfourier ;	M. Krug ;
M. Brisac, <i>Préfet</i> ;	M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;
M. J. Ridgely-Carter ;	Mme la maréchale Maunoury ;
M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;	M. Samuel Milbank ;
M. Maurice Donnay, de l'Académie française ;	M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;
M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;	M. Henry Paté, <i>Député</i> ;
M. Fribourg, <i>Député</i> ;	† M ^e Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ;
Miss Alice Getty ;	M. le général Sainte-Claire-Deville ;
M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;	† M. Vallery-Radot.

d'union qui nous anime, fait notre force et d'un même cœur va nous amener à notre grande réunion Nationale, où de nombreuses personnalités nous apporteront le réconfort de leur sympathie ; qu'une fois de plus, elles soient témoins de notre valeur morale, de notre désir de dévouement à la cause commune, à notre seul objectif, le bien de tous.

Hier comme demain, les Aveugles de Guerre attachés à leurs devoirs, forts de leur esprit de solidarité, unis dans le même amour de la Patrie, restent fidèles, en même temps qu'à l'idée Nationale, à la loi d'humanité qui est celle de tous les français.

Pour ce vingtième anniversaire, nos Camarades viendront encore plus nombreux que les années précédentes. Dans un temps où devant un horizon assombri, s'impose le réveil des forces françaises, les Aveugles de guerre répondront « présents » à l'appel de l'U.A.G. puisqu'ils auront, à cette occasion, l'honneur de raviver la Flamme, accompagnés de beaucoup d'autres délégations et du cérémonial militaire. Ils défilent vers l'Arc de Triomphe devant une foule toujours émue et recueillie, ils feront œuvre utile, le pays leur en sera reconnaissant.

A. CONAN.

LE STATUT DES GRANDS INVALIDES

La Chambre vient enfin de voter le projet d'extension du statut des grands invalides, tel qu'il lui a été présenté par la Commission des Pensions. Ce fut notre camarade Bloncourt, qui rapporta la question devant le Parlement et il est inutile de dire ici avec quel cœur il le fit. Nous le remercions vivement, ainsi que M. Besse, ancien Ministre, Président de la Commission des Pensions de la Chambre, qui avait apporté aussi toute sa bienveillance à l'élaboration du rapport qui fut présenté. Donc, dans l'ensemble, tous les aveugles pensionnés à 100 % article 10, qu'ils soient titulaires ou non de la carte du combattant, qu'ils aient été réformés pour blessures ou maladie, bénéficieront du statut, à condition toutefois que la blessure ou la maladie ait été contractée du fait ou à l'occasion du service.

Voici ce que nous apporte la loi, qui également comprend dans ce bénéfice nos camarades bénéficiaires de l'article 69. De plus, l'article 4

de cette nouvelle loi accorde une majoration de 10 % sur le montant de l'allocation du statut, en plus de la dernière augmentation de 6 %. Nous aurons donc droit, à partir du 1^{er} janvier dernier, à 10 % sur 9.800 francs, soit 980 francs. Remarquons donc que, depuis la dernière augmentation de 6 %, le statut aura été augmenté au total de 16 %.

Nous reviendrons encore sur cette très intéressante amélioration, mais nous voulons communiquer de suite cette nouvelle à nos camarades ; d'ailleurs les dispositions concernant les aveugles ne sont jamais compliquées, et il ne nous reste plus qu'à remercier la Chambre de son vote d'avant-hier. Il nous reste aussi autre chose, c'est de faire passer cette loi devant le Sénat. Ce sera peut-être un peu compliqué, mais nous y avons des amis sûrs et nous espérons que, sous peu, nous aurons enfin un vote définitif qui donnera à tous les membres de l'U.A.G. les mêmes avantages.

Nous indiquons que ce projet a du reste déjà été déposé par le Ministre des Pensions sur le Bureau du Sénat.

H. A.

Voici les articles nous intéressant :

ARTICLE PREMIER. — Sont, au regard de la présente loi, qualifiés grands mutilés de guerre, les pensionnés titulaires de la Carte du Combattant qui, par suite de blessures de guerre ou de blessures en service commandé, sont amputés, aveugles, paraplégiques, blessés craniens avec épilepsie, équivalents épileptiques ou aliénation mentale ou qui, par blessures de guerre ou blessures en service commandé sont atteints :

— soit d'une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 % ;

— soit d'infirmités multiples dont les deux premières entraînent globalement un degré d'invalidité d'au moins 85 %, mais dont l'une détermine à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 60 % ;

— soit d'infirmités multiples dont les trois premières entraînent globalement un degré d'invalidité d'au moins 90 %, mais dont l'une détermine à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 60 % ;

— soit d'infirmités multiples dont les quatre premières entraînent globalement un degré d'invalidité d'au moins 95 % ; mais dont l'une détermine à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 60 % ;

— soit d'infirmités multiples dont les cinq premières entraînent globalement un degré d'invalidité de 100 %, mais dont l'une détermine à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 60 %.

ART. 2. — Sont admis au bénéfice des majorations de pension et des

allocations spéciales prévues par les articles 2 et 3 de la loi du 22 mars 1935, les grands invalides :

a) Amputés, aveugles, paraplégiques, atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épileptiques ou aliénation mentale, par suite d'une blessure ou d'une maladie contractée par le fait ou à l'occasion du service ;

b) Titulaires de la carte du combattant, pensionnés pour une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 %, ou pour infirmités multiples entraînant globalement un degré d'invalidité égal ou supérieur à 85 %, calculé dans les conditions ci-dessus définies par l'article premier de la loi du 22 mars 1935 et résultant, ou bien de blessure reçue par le fait ou à l'occasion du service, ou bien de maladie contractée par le fait ou à l'occasion du service, à charge par les intéressés de rapporter la preuve que celle-ci a été contractée dans « une unité combattante » ;

c) Victimes civiles de la guerre, bénéficiaires de la loi du 3 avril 1918 ou de la loi du 24 juin 1919, modifiée par la loi du 28 juillet 1921, amputés, aveugles, paraplégiques, atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épileptiques ou aliénation mentale, ou pensionnés par suite de blessure pour une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 %, ou pour infirmités multiples entraînant globalement un degré d'invalidité égal ou supérieur à 85 % calculé dans les conditions ci-dessus définies par l'article premier de la loi du 22 mars 1935 ;

d) Bénéficiaires de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919.

ART. 3. — Les majorations de pensions et allocations nouvelles, prévues par la présente loi, seront allouées à dater du 1^{er} janvier 1938.

ART. 4. — Le taux des allocations de l'article 3 de la loi du 22 mars 1935 est majoré temporairement de 10 % à compter du 1^{er} janvier 1938. Cette majoration s'ajoute à la majoration de 6 % attribuée par application de l'article 3 du décret du 18 décembre 1937.

NOUS RALLUMERONS LA FLAMME

Le samedi 7 mai, veille de notre Assemblée générale, veille aussi de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc, l'Union des Aveugles de Guerre rallumera la Flamme.

A ce geste symbolique que nous renouvelons tous les ans, il convient de donner cette fois une signification précise et un caractère solennel. C'est que, dans nos ténèbres, nous sentons plus profondément peut-être que bien d'autres le danger croissant et formidable qui menace l'Europe et le Monde entier.

Pour conserver quelque espoir de paix, pour arrêter dans sa course la barbarie renaissante, pour ne pas revoir le sang inutilement répandu, tous les Français, gouvernants et gouvernés, riches et pauvres, forts et faibles, doivent définitivement s'unir et ne plus penser qu'au danger commun.

Voilà le sens précis que nous donnerons à notre pieuse manifestation du 7 mai prochain. Tous les aveugles de guerre de la région parisienne et tous les délégués de nos provinces se grouperont derrière notre drapeau et celui d'un régiment de France. Nos femmes, nos enfants, nos vieilles mères peut-être, nous accompagneront.

En nous voyant ce soir-là, et mieux que par des discours, le peuple de Paris, qui certes n'a pas besoin de leçons, comprendra mieux encore le devoir impérieux qui s'impose à lui comme à toute la Nation.

Avec ce qu'on appelle dans notre pays la génération du feu, nous avons prononcé le Serment de Verdun. Nous y sommes restés fidèles, et nous y resterons fidèles. Mais, dans cet acte solennel, il n'est pas question de sauver la paix au prix de l'envahissement de nos foyers ni de l'indépendance de notre Patrie.

Aussi faut-il bien qu'on sache, une fois pour toutes, hors de nos frontières, que, malgré notre horreur de la guerre, si, comme en 1914, devait sonner l'heure de la force brutale, tous les Français se dresseraient comme le fit jadis Celui qui repose sous la dalle sacrée, virilement, prêts au sacrifice total, pour que toujours vive la France dans la liberté et dans l'honneur.

LE BUREAU.

NOTRE BULLETIN

Nous sommes parvenus à faire paraître le Bulletin dans un temps bien plus court que précédemment et si par hasard il parvient à nos camarades après le 20 de chaque mois, c'est que la copie en aura été remise à l'imprimeur bien après le premier, ce qui de toute façon permet aux membres de l'U.A.G. d'avoir des nouvelles fraîches.

On pourra sans doute dire, ou simplement penser, que ce bulletin ne retentit pas de mots claironnants ou bien de réclamations véhémentes, et, tout en donnant les nouvelles utiles, est plutôt discret et, disons le mot, a un petit air famille. Oui, mais attention ! c'est justement ce petit air amical et fraternel qui lui donne toute sa valeur et toute sa force car, ne l'oublions pas, tous les camarades ou presque tous, se sont connus d'abord, nous ne cesserons de le répéter, dans les maisons de rééducation, ensuite dans nos Maisons de repos et maintenant dans notre Maison de la rue Blanche. Ils se sont connus jeunes, puis ensuite ont connu les familles les uns des autres, se sont intéressés très souvent à la vie du foyer de beaucoup et forment ainsi, qu'on le veuille ou non, une Association à caractère très particulier. C'est pourquoi ce bulletin, qui n'est pas lu comme une vague feuille de société ordinaire, tout en donnant des renseignements et informations nécessaires à nos camarades, doit rester le lien d'un fort groupe de vieux camarades qui aiment à avoir des nouvelles les uns des autres.

H. A.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1938

Dans notre dernier Bulletin, tous les renseignements sur les différentes réunions de notre Assemblée générale ont été donnés et nous indiquions que M. Lassalle, alors Ministre des Pensions, nous avait promis d'assister à notre réunion du samedi 7 mai. Malheureusement, le Ministère dont il faisait partie ayant été démissionnaire, nous ne pouvons assurer à nos camarades la visite de M. Lassalle, que nous conservons cependant parmi nos amis et que nous aurons le plaisir de revoir certainement.

Nous ne manquerons pas de signaler les réunions de notre Assemblée à M. Rivière, qui est de retour rue de Bellechasse, et nous espérons qu'il voudra bien honorer de sa visite notre Maison de la rue Blanche.

Nous prévoyons une grande affluence à l'Assemblée plénière, que nous ne pourrons tenir dans notre salle, et nous nous réunirons comme d'habitude le dimanche matin 8 mai, à 9 h. 15, dans la salle des fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris (entrée 23, rue de Béarn).

Nous donnons à nouveau les jours et heures de nos Commissions qui se tiendront à notre Siège social, 49, rue Blanche, Paris (9^e).

VENDREDI 6 MAI 1938 :

à 9 h. 15 : Commission des *Pensions*.
Commission des *Questions diverses*.

à 14 h. 30 : Commission des *Services Intérieurs et de la Maison des Aveugles de Guerre*.

SAMEDI 7 MAI 1938 :

à 9 h. 15 : Commission d'*Action Sociale*.
Commission des *Assurances*.

à 14 h. 30 : Commission de *Propagande*.
Commission du *Budget*.
Récapitulation des vœux émis par les diverses Commissions.

Les camarades qui désireront bénéficier d'une chambre dans notre Maison devront en faire la demande quinze jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire avant le 23 avril, date à laquelle nous ferons la répartition.

Nous rappelons également que le dimanche 8 mai, à l'issue de notre Assemblée plénière, un banquet nous réunira à 12 h. 30 au Palais d'Orsay, 9, quai d'Orsay, Paris.

Ce banquet sera suivi d'une sauterie à laquelle tous nos camarades sont cordialement invités ainsi que leurs familles.

Tous ces renseignements ont d'ailleurs été donnés dans la circulaire adressée aux membres titulaires de l'U.A.G. en même temps que le bulletin de vote.

Ce bulletin, dont les noms qui le composent ont été tirés au sort lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars dernier s'établit ainsi : Lefebvre G., Izaac, Leveau, Roy G., L'Evesque G., Almey F., Guibert Y., Céré-Labourdette, Malgat, Eiselé J., Mathieu H., Cabasson, Bloncourt, Favret, Amblard.

LA PLANCHE A DESSIN DE LEVEAU

Le bulletin de l'U.A.G. a déjà parlé deux fois de l'invention de Leveau : une première fois en novembre 1937 et tout récemment dans le dernier bulletin où Izaac nous disait tout le bien qu'il fallait penser de cet appareil. La grande presse a elle aussi signalé cette invention à

l'attention du public. Je voudrais donner aujourd'hui quelques précisions sur ce que permet cette planche à dessin.

Je rappelle d'abord le but poursuivi : tracer des figures immédiatement lisibles, donc avec des poinçons placés sous la feuille de papier, de sorte qu'en appuyant sur celle-ci avec le doigt ou avec un petit appareil approprié, on exécute un dessin contrôlable au cours du tracé. La planche à dessin possède deux lignes de poinçons qui permettent de tracer sans difficulté des lignes droites exactement parallèles ou perpendiculaires aux bords de la planche. Un té, un rapporteur, une règle graduée, donnent les compléments nécessaires à tous les tracés de lignes droites.

La grosse difficulté était le tracé des circonférences. Leveau avait indiqué une solution dans son article de novembre 1937. Je dois avouer que cette solution m'avait paru peu satisfaisante, *a priori*. Leveau, à la suite de ses essais, a dû être du même avis, car il a cherché autre chose et il a fini par trouver. Cette fois, c'est parfait et il a réalisé un véritable compas, en respectant toujours le principe fondamental : la figure doit être immédiatement lisible. Et voici quels sont les résultats que permet ce nouveau procédé.

Je lis une des figures que Leveau m'a envoyées. Il s'agit de tracer un cercle tangent aux trois côtés d'un triangle ABC. Pour cela, on marque sur AB un point, à 6 centimètres de A, ces 6 centimètres représentant la longueur du côté AB.

De B et de D comme centres, on trace deux circonférences, dont chacune a 6 centimètres de rayon. Ces deux circonférences se coupent en un point E. On trace la droite AE. On fait des constructions analogues en remplaçant A par B, ce qui donne une deuxième droite BF. Ces deux droites AE et BF se coupent au centre de la circonférence cherchée. On trace enfin cette circonférence, dont le centre vient d'être déterminé et dont le rayon est la distance de ce centre à chacun des côtés du triangle. Dans le cas de la figure que je décris, le rayon est environ 2 centimètres.

Tout cela est parfaitement lisible et j'ai pu déchiffrer cette figure sans aucune peine, bien qu'elle n'ait été accompagnée d'aucune notice explicative : avant de la parcourir, je ne savais même pas ce qu'elle représentait. Notez que la clarté et la précision n'ont pas exigé des dimensions exagérées : le plus grand côté du triangle n'a que 9 centimètres.

Comment donc est construit cet appareil qui permet une telle précision ? Je ne veux pas répondre maintenant à cette question que chacun doit évidemment se poser. Leveau le fera lui-même plus tard. Il importe que son invention ne soit pas divulguée, jusqu'à ce qu'un

brevet lui en ait garanti la propriété. Quand le procédé sera connu, beaucoup diront, devant sa simplicité presque déconcertante : « Ce n'est pas malin ! j'en aurais bien fait autant ! » Oui ! mais la question résolue par Leveau faisait depuis de nombreuses années l'objet de longues et vaines recherches !

Cette simplicité rendra le prix de la planche à dessin accessible à tous, et je suis persuadé que nombreux seront ceux qui voudront la posséder. Qui n'a jamais eu besoin de tracer un croquis explicatif, un schéma, un plan de maison ? Tout cela est maintenant possible. J'ai souvent regretté moi-même de ne pas avoir une telle machine. Si je me passe fort bien de figures dans mon travail personnel, il n'en est plus de même quand je m'adresse aux étudiants et j'aimerais pouvoir faire, sans l'aide de personne, des dessins du genre de celui que je décrivais plus haut ; en les présentant à mes auditeurs, j'évitais de longues et parfois délicates explications. Il va sans dire que la planche de Leveau aura sa place à peu près forcée dans toutes les Ecoles d'aveugles. Les spécialistes qui auraient besoin de dispositifs supplémentaires, correspondant à des buts bien déterminés, pourront faire compléter l'appareil actuel ; Leveau y a déjà songé.

Félicitons notre camarade de ses efforts persévérants et désintéressés. En nous procurant des appareils ingénieux, il n'a aucune ambition commerciale ; il n'a même pas d'ambition du tout. Savez-vous pourquoi il prend un brevet ? Il tient à ce que la planche à dessin pour aveugles soit cataloguée comme une invention française, authentifiée par un brevet français ; peu lui importe que le nom de l'inventeur reste inconnu ! Voilà un noble sentiment dont on aimerait à rencontrer de fréquents exemples. Cependant Leveau nous permettra de ne pas être tout à fait de son avis : nous serons très heureux que l'on sache ce qu'a pu réaliser un aveugle français, mais nous veillerons à ce que cet aveugle ne reste pas anonyme.

L. ANTOINE,
Professeur de mathématiques
à la Faculté des Sciences de Rennes.

LES VACANCES A BOULLEVILLE

Nous rappelons à nos camarades que l'Établissement de Bouleville ouvrira ses portes cette année à partir du 15 mai. Qu'ils notent bien que deux formules y sont appliquées : soit la manière pension de famille où les repas sont servis, ce qui libère les femmes de nos camarades de travaux, courses, cuisine, vaisselle et leur permet de pouvoir avec leur mari faire la promenade et la lecture ; soit la location, comme à France-

ville, de petits pavillons où tout est aménagé pour pouvoir faire la cuisine, bien qu'en habitant un petit appartement on ait la faculté d'aller prendre ses repas au restaurant de la pension de famille.

Nos camarades apprécieront l'agrément de ces deux combinaisons et, s'ils désirent profiter d'un séjour à Bouleville, ils devront adresser leurs demandes à l'U.A.G., qui est chargée de les centraliser et de les faire parvenir ensuite à l'Office National.

Nous répétons les conditions de séjour : 18 fr. par jour pour les adultes et 9 fr. pour les enfants de 3 à 10 ans. Les pavillons seront loués 150 ou 200 fr., suivant grandeur. Les intéressés trouveront sur place le mobilier, la literie, fourneau à gaz, batterie de cuisine et vaisselle. Ils devront apporter le linge de maison et l'argenterie. La consommation du gaz est à leur charge.

DANS NOTRE MAISON

Nos camarades qui, pour la première fois, veulent bénéficier d'une chambre au foyer de la rue Blanche, sont priés de prévoir leur arrivée avant 10 heures du soir, heure à laquelle cesse le service de réception. Il est bien entendu que les camarades qui ont déjà pris possession de leur chambre et connaissent ainsi les aîtres peuvent rentrer les jours suivants à l'heure qui leur convient.

NOTRE CONCERT DU 20 MARS

De l'avis de tous, ce fut une belle fête et, dès l'ouverture des portes, de nombreux camarades, accompagnés de leurs familles, envahirent la salle.

En l'absence de notre Président Conan, retenu en province par une réunion de Section régionale, notre Secrétaire général Amblard ouvrit le feu par une courte et spirituelle allocution. Il montra l'intérêt de nos réunions, il remercia les artistes qui nous apportaient un précieux concours, puis usurpant la fonction de speaker, il annonça comme premier numéro notre grand ami Bloch, membre de notre Comité d'Action.

M. Bloch remercia en quelques mots et dit que son numéro consistait à présenter le programme. Et ce fut le tour des artistes. Mlle Jac-

queline Pagnier, toute jeune et charmante, 1^{er} prix d'accompagnement, d'harmonie, de piano, du Conservatoire National de Musique de Paris, exécuta avec une grande aisance, une grande souplesse, la *Valse brillante en la bémol* de Chopin, les *Jardins sous la pluie* de Debussy ; elle fut applaudie frénétiquement. M. Marcel Letub, du Petit Casino, chanteur fantaisiste, lui succéda. Ce gai comique nous amusa beaucoup avec ses blagues marseillaises et ses joyeuses chansons. Mme Pinet nous chanta ensuite d'une voix charmante, avec un goût exquis, la *Sérénade inutile* de Brahms, le *Colibri* de Chausson, *Chanson triste* de Duparc ; l'auditoire ne lui ménagea pas ses applaudissements.

Le concert continua par un éclat de rire. M. Yvan Fadel, de l'Européen, chansonnier humoriste belge, connu le gros succès en nous racontant avec son savoureux accent des histoires spirituelles et gaies, en nous chantant plusieurs de ses œuvres fort amusantes. Il déchaîna un gros rire dans la salle.

M. Dautremer, violoniste, brillant lauréat du Conservatoire, termina le concert. Il interpréta successivement *Romance bohémienne* de Boldi, *Czardas* de Monti, *Noce Bretonne* de Willaume. Quelle expression, quelle finesse de jeu ! Le succès de l'artiste fut très vif et bien mérité.

Le piano d'accompagnement était tenu d'une façon remarquable par Mlle Pagnier. Notre speaker, M. Bloch, félicita les artistes, puis après un court entr'acte, eut lieu un bal très animé, au son du très bon jazz que dirige notre camarade Pichenot.

La fête se termina brillamment et tout le monde se retira enchanté.

De nombreux camarades sont restés à dîner et notre belle salle de restaurant connut une fois de plus la plus grande animation jusqu'à une heure avancée.

LE SRAPONTIN N° 13.

BONS DU TRÉSOR

**UTILISEZ VOS
DISPONIBILITÉS**

SOUSCRIVEZ

DANS

UNE CAISSE PUBLIQUE
(PERCEPTION - BUREAU DE POSTE
BANQUE, ETC . .

AUX

BONS DU TRÉSOR

à TROIS MOIS (3 0/0)
et à UN AN (3 1/2 0/0)

Émis pour faire face aux charges
incombant à la Caisse des pensions
de Guerre

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 mars une somme de 37.045 fr., se répartissant comme suit :

Allocations naissances	900 »
Allocations décès	14.900 »
Allocations caisse-maladie	10.745 »
Allocations aux aveugles ayant eu leur pension supprimée.	10.500 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 37.045 fr. une somme de 22.500 fr. pour prêts exceptionnels et pour prêts maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 21 demandes, dont 2 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Augoyat, du Creusot (S.-et-L.) nous font part de la naissance de leur fille Jacqueline-Marie, née le 26 février 1938.

Notre camarade et Mme Fitas Boubekeur de Cassaigne (Oran) nous font part de la naissance de leur fils Yerroki, né le 13 février 1938.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

Notre camarade THIRIET, de Jarménil (Vosges), nous fait part du mariage de son fils Claude, quartier-maître chef, avec Mlle Marie-Louise Toussaint, de Gainvillers.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade TOCANNE, Charles, de Versailles (S.-et-O.), décédé en janvier 1938, à l'âge de 85 ans.

Né le 2 juillet 1853, à Cesson (S.-et-M.), Général commandant la 57^e Brigade d'Infanterie, notre camarade prit part aux opérations de Lorraine, à la bataille de la Marne et aux premières opérations autour de Verdun. Entré d'urgence à l'hôpital temporaire n° 1 de Verdun pour très graves troubles visuels causés par les fatigues de la guerre, le 24 décembre 1914, réformé à 100 % pour cécité, le Général Tocanne était Commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille coloniale.

Notre camarade CHEZEAUD, Jean, de Lizières (Creuse), décédé le 9 mars 1938, à l'âge de 56 ans.

Né le 20 décembre 1882 à Lizières (Creuse), adjudant-chef au 219^e d'Infanterie, notre camarade fut réformé à 100 % art. 10 pour cécité. Il était Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre.

Notre camarade VENIER, Pierre, de Bourges (Cher), décédé le 17 mars 1938, à l'âge de 45 ans.

Né le 18 octobre 1893 à Saint-Baudel (Cher), soldat au 29^e R. d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 7 juillet 1915 par éclat de grenade. Réformé à 100 % art. 10 pour cécité, Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une femme et deux enfants.

— de la fille, Monique, de notre camarade Berrié, de Castelsarasin (T.-et-G.), décédée le 27 février 1938, à l'âge de 20 mois ;

— de la mère de notre camarade Vuilleminot, de St-Vit (Doubs), décédée le 17 mars 1938, dans sa 77^e année ;

— du père de notre camarade Jeannin, de Saint-Prix (S.-et-O.), décédé le 11 février 1938, à l'âge de 78 ans ;

— de la belle-mère de notre camarade Malsert, d'Ardoix (Ardèche), décédée le 3 mars 1938, à l'âge de 73 ans ;

— de la femme de notre camarade Barrey, de Verson (Calvados), décédée le 22 février 1938, à l'âge de 56 ans ;

— de la femme de notre camarade Nicodème, de Préseau (Nord), décédée le 17 mars 1938 ;

— du fils de notre camarade Gourdin, de Nantes (Loire-Inférieure), décédé en mars 1938, à l'âge de 23 ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

COTISATIONS 1938

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Ben Khelifa Feghoul, 5 fr. — Grobi, 15 fr. — Beaudufé, 5 fr. — Brunon, 5 fr. — Vial E., 20 fr. — Daliot, 5 fr. — Valadeau P., 10 fr. — Gréard, 5 fr. — Cailbaut, 5 fr. — Feutré, 15 fr. — Thiriet, 10 fr. — Goebel, 20 fr. — Occre, 10 fr. — de Châtillon, 5 fr. — Maubert, 5 fr. — Bordier, 5 fr. — Motte, 5 fr. — Colin, 10 fr. — Aubert S., 10 fr. — Vuotto, 10 fr. — Abba, 10 fr. — Fournier C., 10 fr. — Nicodème, 5 fr. — Olivet, 10 fr. — Ouillet, 5 fr. — Marchand D., 5 fr. — Prevost G., 10 fr. — Blanc A., 5 fr. — Rocchicioli, 10 fr. — Quehen, 10 fr. — Simonet, 5 fr. — Malinge, 15 fr.

Cotisations

Guillenjouan, Gohin, Quinquis, Alvergne, Ben Khelifa Feghoul, Gauchet, Lennoz, Arnaud A., Debeaurain, Amblard, Grobi, Beaudufé, Dozinel, Equerre, Ansanay, Brunon, Deltor, Bouisson, Garnaud, Chavastelon, Monneret, Duplan F., Vial E., Gresset, Pelletier, Laborie, Layec, Padois, Barret, Marouzet, Grossemey, Cantarel, Bataille, Bisselier, Daliot, Madaire, Chaillou, Dahout, Huppé, Valadeau P., Parda-naud, Kromer, Bidaud, Jamet, Farrant, Julie A., Beauval, Gréard, Goffinon, Desmons, Guilbert, Stoldick, Drion G., Meslin, Domenger, Viatlatté, Malgat, Bois, Robin G., Maurandy, Le Treust, Auffret, Cailbaut, Feutré, Thiriet, Goebel, Rivemale, Agnus, Briel, Andrieu, Gervaud, Labbé C., Anthène, Garnier A., Leveau R., Houard, Désert, Sciellour, Chabert J., Allais, Morizet, Occre, Pichonneau, Clément R., de Châtil-

Ion, Gaultier, Vincent G., Kerangall, Paulin, Giloux, Moret, Lescadieu, Le Barzic, Maubert, Chanut, Cochet, Roche A., Bordier, Auliac, Schneider, Barde, Berton, Deglise, François M., Le Goff, Millereau, Gauthier A., Poussin, Hocq, Le Gentil, Ménager F., Barday, Motte, Colin, Aubert S., Vuotto, Cavret, Remia, Donzelot, Braun, Toudouri, Torrès, Abba, Desmats, Beaubras, Fournier C., Le Borgne, Roillet, Malesieux, Ducornet, Colombel, Mordrelle, Mas, Lemaire G., Guignon, Adam J., Simon A., Pic, Marteau, Dentrux, Nicodème, Bargoin, Marceau, Berigaud, Pluchot, Tissier, Bonnardin, Dubois A., Pasquier T., Hautier, Massot, Chauvel, Sabier, Le Dain, Gatillon, Huet F., Martinet, Bloch, Favier P., Cresson, Delaunay H., Lapôtre, Boyer P., Touzet, Spinetta, Mangard, Portebois, Marion, Moulin E., Saint-Yves, Fauvel, Burnier Vilette, Caudron, Olivet, Brice, Arnault, Filion, Piot, Vial J., Le Cocq, Fauvergue, Courty, Ouillet, Dunié, Mayet, Marchand D., Mattei, Josset, Dubreuil, Bachelet, Bouché, Prévost G., Blanc, Rochiccioli, Quehen, Mondoloni, Paradis, Alquié G., Laclau, Hutin, Drouhot, Bitsch, Fleury E., Chartier, Fessard, Gillot, Simonet, Quidor, Malinge, Nehou, Peyron, Boulanger C., Berrié, Riffaud.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 1938

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Guillam, Ízaac, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Nicolai, Noireaux, Robert M., Roy G.

Excusés : Bloncourt, Derunder, Muller, Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

à AMBLARD : Satgé ;

à NOIREAUX : Derunder.

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, Président et M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, Trésorier-adjoint ;

Les camarades : Berthet, Boudant, Chalendar, Chatillon, Detoc, Dupuis, Gouny, Laboulais, Mathieu, Pagenel, Planquette, Rochelet, Rousseau, Saillot, Tellier, Thomas, Vaxelaire.

1° Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1937 est adopté à l'unanimité.

2° Après quelques explications demandées par Evrat, les situations financières de novembre et décembre 1937 sont adoptées à l'unanimité.

3° Au sujet du rapport moral, Grillet rappelle le projet de décoration en faveur des blessés en service commandé et Muller celui des assurances pour les veuves. Le projet de rapport moral est ensuite adopté à l'unanimité.

4° *Projet de rapport financier*. — Evrat fait remarquer que la gestion de notre Maison est un sujet de dépenses pour l'U.A.G. Le Conseil est d'avis qu'il est heureux que tous les camarades de Paris ou de province puissent profiter de cette Maison. Il ressort de l'examen des comptes que cette gestion n'est pas très coûteuse. Lagarde fait remarquer que l'état de nos finances est excellent. Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité.

5° *Projet de budget.* — Tous les chapitres sont examinés un par un. Selon les besoins, quelques relèvements de crédits sont opérés. Muller, absent, n'ayant pas de renseignements sur l'augmentation des frais de représentation du Président, du Secrétaire général et du Trésorier, s'est abstenu.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité, moins une abstention : Muller.

6° *Désignation des Commissions de l'Assemblée générale et de leurs rapporteurs.* — Les différentes Commissions de l'Assemblée générale sont désignées de la façon suivante :

Commission des Pensions : rapporteur : CONAN.

Commission Services Intérieurs et Maison des Aveugles de Guerre : rapporteur : AMBLARD.

Commission d'Action sociale : rapporteur : IZAAC.

Commission des Assurances : rapporteur : LAUTÉ.

Commission de Propagande : rapporteur : GUILLAM.

Commission du Budget : rapporteur : FAVRET.

7° *Questions diverses - Legs Lévêque.* — Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 24 janvier 1933, de Mme Vve Louise-Antoinette-Marguerite Lévêque, demeurant en son vivant rue Vauquelin, n° 19, Paris (5^e), décédée le 30 décembre 1937, 36, boulevard Saint-Marcel, où elle se trouvait momentanément, par lesquelles elle lègue pour les aveugles de guerre une somme de 5.000 fr.,

Le Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Association, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration approuve et ratifie la mainlevée faite par M. Gaston L'Evesque, trésorier, en vertu des pouvoirs qu'il détient de l'article 9 des statuts, suivant acte reçu par M^e Vidal, notaire à Béziers, le 13 novembre 1937, de l'inscription d'hypothèque conventionnelle et légale, prise au bureau des hypothèques de Béziers le 23 mai 1934, vol. 240, n° 99, contre M. Emmanuel Georges-Gustave Fraisse, propriétaire, et Mme Emma-Lucienne-Célestine Bonafé, son épouse, demeurant ensemble à Corneilhan, pour sûreté de la somme de cinq mille francs, montant en principal d'une obligation reçue par ledit M^e Vidal, le 15 mai 1934. Il consent à nouveau, si besoin est, la mainlevée entière et définitive de ladite inscription et donne toute décharge au conservateur des hypothèques qui opérera cette radiation.

Le Conseil charge ensuite le Bureau d'adresser la participation de l'Union en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de M. le Sénateur Gallet, ancien Ministre des Pensions.

Après avis favorable du Bureau et de la Caisse Fraternelle, le Conseil approuve les attributions suivantes à des camarades victimes civiles : Prêt exceptionnel de 1.200 fr. au camarade P., victime civile, remboursements caisse maladie : 1.500 fr. au camarade P. et 273 fr. au camarade M., victimes civiles.

Fauvel rappelle que sur sa demande tendant à accorder une aide aux enfants des victimes de la guerre espagnole, l'Assemblée générale dernière a relevé le crédit du chapitre « souscriptions... » laissant au Conseil le soin de décider de la question.

Après une longue délibération, le Conseil décide d'adresser une somme de 3.000 fr. à la Croix Rouge, en faveur des enfants des victimes des guerres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 15.

Procès-Verbal de l'Assemblée Annuelle de la Départementale des Bouches-du-Rhône le 13 Mars 1938

La Départementale des Aveugles de Guerre des Bouches-du-Rhône a tenu son assemblée annuelle le dimanche 13 mars 1938, aux Salons Longchamps, sous la présidence de notre camarade Guillam, Vice-Président de l'U.A.G., spécialement mandaté.

A 9 heures, aveugles de guerre et aveugles civils, fraternellement réunis, assistaient à une audition du Livre Sonore. La démonstration de cet appareil a été faite de façon magistrale par Guillam, assisté de M. Béraud, Président des Aveugles civils. Cette séance a été terminée à 9 h. 50, à la satisfaction de tous les présents.

A 10 heures, le Président Dupuy ouvre la séance de l'Assemblée.

18 présents : Bathelier, Bicheron, Broutin, Cabasson, Chabert, Chautillon, Chaullier, Corazza, Debatisse, Dupuy, Fargier, Jeames, Lietaud Jean, Lietaud Louis, Michel Eugène, Nicolai, Rieu, Scotto.

Excusés : Roubaud, Maille, Cholau, Gallo.

Ont délégué leurs pouvoirs à DUPUY : Borla, Chayne, Chambert, Cholau, Roubaud, Maille, Poulain, Raybaud ;

à CABASSON : Capitaine ;

à BICHERON : Donadieu ;

à CHAULLIER : Gallo.

Dupuy prie Mme Guillam, Mme Cabasson et Mme Lieutaud Jean de bien vouloir dépouiller les 30 enveloppes contenant les bulletins de vote destinés à l'élection du Conseil.

Pendant ce temps, Dupuy souhaite la bienvenue au camarade et à Mme Guillam. Il présente le délégué de l'Union comme faisant partie de la grande phalange des militants de la première heure qui ont pu, de concert avec le Bureau et le Conseil d'Administration de l'Union, faire aboutir nos légitimes revendications.

Dupuy prie le délégué d'être l'interprète des membres de la Section pour exprimer à nos dirigeants de Paris leurs sentiments de reconnaissance.

Guillam répond aux souhaits de bienvenue et fait part des sentiments fraternels exprimés par notre Président Conan et les membres du Bureau de Paris à l'endroit des membres de la Section des Bouches-du-Rhône.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée générale 1937, du rapport moral et du rapport financier pour l'exercice 1937-1938. Procès-verbal et rapport moral sont adoptés.

Le rapport financier, présentant un solde en caisse de 723 fr. 60 est également adopté.

Félicitations et remerciements sont votés pour M. Suzanne, Commissaire aux comptes et pour M. Cumela, Trésorier.

L'Assemblée discute ensuite et approuve les cinq vœux à soumettre à l'Assemblée Générale de Paris.

VCEU N° 1 : « La Section Départementale des Bouches-du-Rhône émet le vœu que le Bureau de l'Union puisse donner satisfaction immédiatement à une demande de prêt d'honneur formulée à titre exceptionnel et d'extrême urgence par un membre de l'Union ».

VCEU N° 2 : « ...Constatant que l'atmosphère internationale est tous les jours plus chargée, demandent à l'U.A.G. de redoubler d'efforts pour sa propagande, en vue de maintenir la paix entre tous les peuples ».

VCEU N° 3 : « ...Que l'Union des Aveugles de Guerre, dans un but de propagande et d'aide aux Régionales et Départementales dont le budget s'avère difficile, accorde à celles-ci une subvention annuelle leur permettant de donner plus d'éclat à leur Assemblée générale. La Section charge son Bureau de la défense du présent vœu à l'Assemblée Générale de Paris et lui fait confiance ».

VCEU N° 4 : « ...Considérant que certaines maisons de repos louées par l'Union au bénéfice des aveugles de guerre ne fournissent à leurs hôtes que la literie, le matelas et les couvertures, sans draps ni taies d'oreillers, ce qui oblige à emporter dans les bagages le complément de matériel de couchage qui peut faire défaut à l'arrivée,

« Exprime en conséquence le vœu qu'à l'avenir ce complément indispensable soit fourni par les propriétaires des dites maisons, à charge par les camarades de verser une somme supplémentaire pour la fourniture des draps et des oreillers, y compris le blanchissage ».

VCEU N° 5 : « Le *Journal Officiel*, documents parlementaires 1937, annexe 2111, publie une proposition de loi présentée par J.-M. Thomas, député et 210 de ses collègues, dont voici le texte :

« *Article unique.* — Les pensionnés en vertu de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes, pourvus de la carte du combattant, qui bénéficient d'une pension d'invalidité de 100 % ou plus, par suite d'une affection ou d'une infirmité contractée dans une unité combattante, pourront être nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur.

« Ces décorés bénéficieront de toutes les lois intéressant les mutilés en matière de décorations. »

« Les camarades intéressés remercient M. J.-M. Thomas et ses collègues et prient le Bureau de l'U.A.G. de bien vouloir s'intéresser à cette question pour la faire aboutir ».

Un vœu purement local est formulé et adopté par l'Assemblée. Le camarade Guillam répond à toutes les questions qui lui sont posées. Il avise l'Assemblée du point où en est la procédure engagée en vue du vote de l'extension du statut des grands invalides, destinée à réparer de graves injustices. Il nous met au courant des résultats actuels de l'étude faite par le Bureau de l'Union dans le but d'organiser au profit des veuves, un contrat d'assurance qui leur permettra de pourvoir plus aisément aux nécessités matérielles et morales de la vie.

Mme Guillam proclame le résultat du vote pour l'élection des membres du Conseil.

Ont obtenu : Chatillon, 30 voix ; Chaullier, 29 ; Dupuy, 28 ; Rieu, 28 ; Fargier, 27 ; Bicheron, 25 ; Scotto, 25 ; Michel E., 10 ; Roubaud, 1.

Les camarades Chatillon, Chaullier, Dupuy, Rieu, Fargier, Bicheron, Scotto sont élus.

Mme Barthe, Présidente d'honneur de la Section, empêchée par suite d'accident de participer aux travaux de notre Assemblée, nous a adressé une lettre d'excuses et de regrets témoignant ses sentiments d'amitié au délégué de Paris, à Mme Guillam, ainsi qu'à tous les membres de la Section. Lecture est donnée de cette lettre.

La séance est levée à 11 h. 30.

A l'issue de la séance, notre camarade Rolland, des Gueules Cassées, a eu la délicate attention de demander au service de la presse de vouloir bien faire paraître le compte rendu de la séance et de la fête qui a suivi.

Photographie du groupe des camarades présents a été prise ensuite.

Un banquet de 50 couverts a réuni les membres de la Section et leurs familles. Quelques invités s'étaient joints à eux. Au dessert, le Président Dupuy a prononcé une allocution. Prirent ensuite la parole : Rolland, délégué régional des « Gueules Cassées » ; Zattara, Président des Amputés, Secrétaire du Comité d'Entente des Invalides de Provence.

Guillam répond à tous et dit sa joie de se trouver au milieu des camarades de Marseille.

Après le champagne, la *Marseillaise*, jouée et chantée par le disque vocal de l'établissement, fut écoutée debout par toute l'assistance.

Une partie artistique, un goûter pour les enfants des camarades et un bal plein d'entrain ont clôturé cette fraternelle journée et l'on se donna joyeusement rendez-vous pour l'année prochaine en souhaitant au camarade Guillam et à Mme Guillam un bon voyage de retour à Paris.

Le Conseil de la Départementale, réuni le samedi 26 mars 1938, a constitué son Bureau comme suit : Président : Dupuy ; Vice-Président : Chatillon ; Secrétaire : Chaullier ; Conseillers : Bicheron, Rieu et Scotto.

COMPTE-RENDU FINANCIER

EXERCICE 1937-1938

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
1 ^{er} Mars 1937 : En caisse à nouveau.....	429 50	
15 Mars : Dépenses banquet		116 »
30 Octobre : Une plaque émaillée		63 »
11 Décembre : Reliquat concert	500 »	
25 Décembre : Don de Mme Barthe	100 »	
Timbres correspondances diverses		15 10
Télégr. pour félicitations mariage M. Barthe..		9 60
Timbres convocations Comité		2 70
— — — Bloncourt		5 40
— — — vote Assemblée		48 10
Papier enveloppes correspondances		17 »
Impression circulaires		29 »
	<u>1.029 50</u>	<u>305 90</u>

Solde en caisse : 1.029 fr. 50 — 305 fr. 90 = 723 fr. 60

Procès-Verbal de l'Assemblée Annuelle de la Section Gers et Hautes-Pyrénées, le 20 Mars 1938

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du Vice-Président Izaac, délégué de l'U.A.G.

Sont présents : M. Roques, trésorier ; M. Corominas, commissaire aux comptes ; les camarades : Brusson, Lagarde, Bois, administrateurs de l'U.A.G. ; Calmès, président de la Régionale de Toulouse ; Gouny, Monnier, Chalendar, Cairel, Daliot, Fourcade, Lacour, Massé, Milhas, Passerieu, Tauziet, Viala, Arzagot, Correger, Ducos, Duponts, Lajouanne, Reullet.

Excusés : Duffaut (mère décédée) ; Junqua, guide au régiment (permission supprimée) ; Desangles (malade).

Le Président Chalendar souhaite la bienvenue au Commandant Izaac. Une minute de silence est observée à la mémoire du camarade Michou, décédé depuis la dernière Assemblée.

La Section adresse ses condoléances à sa veuve et à ses enfants. Le rapport moral et le rapport financier de l'U.A.G. sont ensuite adoptés à l'unanimité. Il en est de même pour le rapport moral de la Section. Le rapport financier développé par le dévoué trésorier M. Roques est aussi adopté à l'unanimité et se balance comme suit :

Compte arrêté au 17 mars 1938 sous le contrôle du Commissaire aux comptes M. Corominas :

Recettes	2.294 15
Dépenses	654 »
En caisse	1.640 15

Après discussion et explications complémentaires données par le Commandant Izaac, les vœux suivants ont été adoptés :

VCEU N° 1 : « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, considérant que les fonds reçus par l'U.A.G. sont spécialement destinés aux aveugles de guerre et qu'il est illogique de changer leur destination, demandent que l'U.A.G. s'interdise toute subvention ou allocation, pour quelque motif que ce soit, s'il ne s'agit de ses membres adhérents ou des bienfaiteurs de l'Union ».

VCEU N° 2 : « ...demandent que, pour la caisse-maladie, le chiffre de base soit élevé à la somme de mille cinq cents francs et permette une latitude plus grande pour les maladies graves et onéreuses ; que la Caisse Fraternelle ne se contente plus des factures mais qu'elle fasse une enquête sur la situation du demandeur ».

VCEU N° 3 : « ...demandent qu'à l'occasion des réunions semestrielles du Conseil des Sections (prévues par le règlement) les vœux émis dans ces réunions soient communiqués au Conseil d'Administration de l'U.A.G. et que le résultat de leur examen paraisse sur le bulletin mensuel de l'U.A.G. ».

VCEU N° 4 : « ...renouvellent le vœu concernant les veuves et demandent qu'un projet d'assurance mutuelle soit présenté ».

VCEU N° 5 : « ...demandent au Bureau et au Conseil d'Administration de constituer à l'U.A.G. un Comité médical qui permettrait aux camarades sédentaires ou de passage à la Maison de pouvoir consulter un docteur à un tarif d'abonnement ».

VCEU N° 6 : « Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Conseil Général du Gers qu'en vue de la coordination du rail et de la route dans le département, les droits de réduction accordés par les Compagnies de Chemins de fer aux aveugles de guerre soient maintenus au même taux par les autobus appelés à les remplacer ».

Un vote de confiance est adopté à l'unanimité pour le Bureau et le Conseil de l'U.A.G.

Le Commandant Izaac donne des explications sur la marche et les travaux de l'U.A.G. dans le courant de l'année et en particulier en ce qui concerne l'extension du statut. Il répond à toutes les questions posées par les camarades.

Après intervention du Président, le Bureau et le Comité d'Administration sont réélus à l'unanimité.

A l'issue de la réunion, une gerbe est déposée au Monument aux Morts.

Les camarades se retrouvent à l'Hôtel de Paris où est servi un déjeuner amical présidé par M. le Préfet du Gers. Le repas se poursuit avec un entrain et une cordialité parfaits. Au dessert, la rosette d'Officier de la Légion d'honneur est remise au camarade Milhas par le Commandant Izaac.

Chalendar remercie M. le Préfet, le Commandant et Mme Izaac, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.

Ont pris successivement la parole : M. Corominas et le Commandant Izaac et M. le Préfet, qui ont tous recueilli les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

Après quoi, M. Roques se fait entendre dans une chanson de son répertoire, puis Mlle Tribot, artiste d'Auch, bien connue, charme l'auditoire par ses chansons si goûtées de tous. Mlle Lagarde, Mme Monnier, les camarades Bois et Calmès surent mériter les applaudissements de tous. Le camarade Lagarde fait l'historique de l'Union, de ses débuts à nos jours. Enfin, le camarade Brusson, compatriote de M. le Préfet, sut mettre la note gaie à la fin de cette belle journée.

Les camarades se retirent ensuite enchantés, avec l'espoir de se retrouver tous l'année prochaine.

Le Secrétaire,
MASSÉ.

Le Président,
CHALENDAR.

Compte-rendu de l'Assemblée Annuelle de la Régionale du Nord, le 20 Mars 1938

Le Groupement a tenu son Assemblée annuelle le dimanche 20 mars, Salle du Conservatoire de musique de Lille.

Elle a été précédée d'un déjeuner amical servi à midi précises au Restaurant Alcide.

L'Assemblée est ouverte à deux heures et demie par Planquette, entouré des délégués, sauf Brebion, excusé.

37 camarades sont présents : Planquette, Muret, Derunder, Boé, Webber, Delaplace, Guilbert, Jourdain, Goudailler, Courty, Pottier, Declercq, Torrebore, Demalaine, Boulanger, Lebrun, De Budt, Lorréaux, Béquart, Bonamy, Laignel, Vanluggène, Van Audenaerde, Fauvergue, Charles Henri, Vendeville, Noé, Vandersteenen, Liénard, Berlemont, Desmons, Grossemy, Lehouck, Notelet.

7 camarades se sont excusés : Brebion, Erouard, Mariet, Guermonprez, Dozinel Truy, Seury.

Planquette adresse ses souhaits de bienvenue aux camarades présents, remercie la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs et présente notre Président Conan qui effectue pour la première fois le déplacement de Lille. Ce dernier, en quelques phrases aimables, exprime le plaisir qu'il éprouve à présider une Assemblée dont on lui a toujours vanté la bonne tenue et il assure les membres de son entier dévouement ainsi que de celui du Conseil et du Bureau.

Planquette annonce la présence de Mmes Lequelle et Joly, veuves de nos camarades, qui ont tenu à se trouver parmi nous et qui prouvent ainsi leur fidèle attachement à l'Union.

Une minute de silence est observée en souvenir des camarades Guery, Vandeville et Lotte, décédés depuis notre dernière Assemblée.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mars 1937 et de celui de la réunion de Commission du 3 octobre, qui sont adoptés après quelques explications sur la réunion de Commission d'Hazebrouck.

M. Piat, notre dévoué trésorier, lit son rapport financier et le bilan du dernier exercice, qui sont adoptés.

Planquette met aux voix le rapport moral et le rapport financier de l'Union, qui recueillent l'approbation unanime de tous les présents, avec

des félicitations pour le secrétaire général et le trésorier, toujours aussi dévoués.

Conan prend ensuite la parole pour exposer en détail la situation des aveugles en regard des pensions et du statut des grands invalides. Il rappelle les résultats acquis et les perspectives proches d'amélioration, tant au point de vue de l'augmentation des pensions et allocations, que de l'extension du statut. Cet exposé très clair et précis est approuvé par tous et après quelques explications complémentaires concernant des cas particuliers, confiance entière est faite au Bureau pour poursuivre les démarches au mieux des circonstances.

Sur un vœu de Brébion, Conan met au point la question de la coordination du rail et de la route et la situation spéciale des aveugles de guerre à la suite des modifications apportées dans les réductions accordées à l'aveugle et son guide. Ce vœu est déjà à l'étude et fera l'objet de l'attention particulière du Bureau, en liaison avec la Confédération.

Un autre vœu de Brébion, concernant les Maisons de repos ne peut être retenu pour cette année, mais il en sera tenu compte l'an prochain, suivant les résultats obtenus cette saison. Des renseignements sont encore fournis au sujet des projets assurance-vie, augmentation de l'allocation décès et l'Assemblée tout en remerciant l'Union de l'effort qu'elle fait pour les veuves des camarades, souhaite avec instance voir enfin améliorer la pension des veuves.

La Commission est ensuite réélue à l'unanimité, puis avant de procéder à une audition-propagande du Livre sonore, Planquette à nouveau remercie Conan de tous les renseignements qu'il a fournis à l'Assemblée et le prie d'être l'interprète de tous pour assurer le Conseil tout entier de l'affectueuse camaraderie qui unit tous les aveugles de guerre, Il souhaite que la Maison de la rue Blanche voie de plus en plus se réunir et s'estimer davantage les membres de la grande famille qu'est l'Union.

Conan remercie de tout cœur, et l'Assemblée est levée à 16 h. 30, le secrétaire étant chargé de convoquer les délégués en temps utile pour la réunion de Commission.

Léon MURET.

Rapport du Groupement du Nord et du Pas-de-Calais du 1^{er} Décembre 1936 au 30 Novembre 1937

Pour la quinzième fois, nous avons l'honneur de vous soumettre à l'approbation les comptes annuels de l'Union des Aveugles de Guerre

du Nord et du Pas-de-Calais ; comme vous le remarquerez, la situation de l'actif est stationnaire.

Les recettes se sont élevées à 1.162 fr. 85 et les dépenses à 1.257 fr., y compris la somme de 73 fr. qui a été envoyée à l'Union des Aveugles de Guerre, à Paris, représentant 10 % des recettes nettes.

BILAN

Report actif 1936		13.217	20
<i>Recettes :</i>			
Intérêts	382	85	
Donateurs	50	»	
Souscripteurs	730	»	1.162 85
			<hr/>
			14.380 05
<i>Dépenses :</i>			
A l'Union	73	»	
Assemblée, jetons	610	»	
Déplacements délégués.....	455	»	
Imp., timbres, recouvrements.....	119	»	1.257 »
<i>Actif :</i>			
En caisse, espèces.....	853	95	
Obligations Chemins de fer.....	6.730	»	
Crédit du Nord.....	5.539	10	13.123 05
			<hr/>
			14.380 05

Il reste donc en caisse un actif de 13.123 fr. 05.

Nous soumettons ce rapport financier à votre approbation.

PLANQUETTE.

**Procès-Verbal de l'Assemblée Annuelle
de la Départementale de la Haute-Garonne, le 27 Mars 1938**

La séance est ouverte à 10 heures, dans une des salles du Grand Café du Théâtre, 1, place du Capitole, sous la présidence du camarade Leveau, venu de Paris pour représenter à la réunion le Bureau de l'Union des Aveugles de Guerre, dont il est un des vice-présidents. Il donne aussitôt la parole au camarade Calmès, président de la Section,

qui, avant de faire son exposé, adresse au nom de la Section au camarade et à Mme Laurent l'expression de leur plus profonde sympathie et les bien sincères condoléances pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par le récent décès de leur père, en la personne de notre camarade Prévost, membre de l'U.A.G. et de notre Section. Une minute de silence est observée à la mémoire de notre regretté camarade.

Il est procédé à l'appel des membres de la Section.

Sont présents les camarades : Alquier, Delmas, Duplan, Calmès, Fourment, Lenfant, Reynès, Monnier, Richou, Nazaire, Lannes, Alibert, Laurent, Soubié, Dupuy, Lajous, Germa et Chalendar, président de la Section inter-départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Se sont excusés par lettre de ne pouvoir assister à la réunion, les camarades : Burgard, Roussigné, Vigouroux, Campardon.

Le camarade Calmès félicite et remercie les camarades d'être venus assister à la réunion ; il adresse aussi les meilleurs souhaits de bienvenue au camarade Leveau, représentant le Bureau de notre Union, et félicite tout particulièrement Mme Leveau qui a bien voulu faire ce long déplacement pour accompagner son mari. Les mêmes félicitations sont adressées au camarade Chalendar, président d'une Section voisine, qui, une nouvelle fois, a bien voulu nous faire l'honneur de sa présence à notre réunion.

Il présente ensuite les excuses du trésorier de la Section et du commissaire aux comptes, MM. Satgé et Marcel Masson, qui n'ont pu venir assister à la réunion, retenus par des engagements antérieurs.

Le camarade Calmès présente le procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Section de 1937, qui est adopté à l'unanimité. Il présente aussi le rapport moral et le compte rendu financier de la Section de l'année écoulée, de même que le rapport moral et le compte rendu financier de l'Union, qui tous sont approuvés à l'unanimité.

Il est procédé au renouvellement du Comité de la Section.

Nombre de votants inscrits : 30. Nombre de camarades qui ont pris part au vote : 23. N'ont pas pris part au vote : Fourment, Mirouze, Seguy, Latrille, Lacambre, Desjardins, Granet.

Les membres du Comité de la Section et les fonctions de chacun restent les mêmes que l'année précédente et le Bureau est ainsi constitué : Président : Calmès ; Vice-Présidents : Monnier ; Secrétaire : Alibert ; Membres : Laurent et Soubié ; Trésorier et Commissaires aux comptes : MM. Satgé et Marcel Masson. Sont nommés pour représenter la Section au Comité des Fêtes des Anciens Combattants de la Ville de Toulouse, comme titulaire : Calmès et Monnier comme suppléant. Le camarade Calmès, président de la Section, représentera celle-ci à l'Assemblée générale de Paris.

Le camarade Leveau prend la parole et nous dit tout d'abord le très grand plaisir qu'il a de se retrouver une fois de plus parmi nous. Il nous apporte le salut très amical de tous les membres du Bureau de l'Union et remercie tous les membres de la Section de l'aimable accueil qui lui est réservé. Puis il fait un exposé de l'activité et des démarches faits par le Bureau de l'Union en vue de l'extension du statut des grands mutilés et de son prochain aboutissement. Il fait connaître les récentes modifications apportées à la caisse-maladie, quant à l'augmentation des indemnités pour soins médicaux et pharmaceutiques. Il parle longuement de notre Maison de la rue Blanche et engage vivement tous les camarades à aller la visiter et surtout à l'habiter lorsqu'ils seront de passage à Paris et à défaut de cela, effectuer le voyage pour Paris, afin de connaître la Maison et d'en apprécier sa valeur et son utilité.

L'exposé clair et précis fait par le camarade Leveau sur tous ces chapitres a fait grand plaisir aux camarades qui l'ont écouté avec la plus grande attention, puis sur différentes questions posées par plusieurs d'entre eux, Leveau donne les renseignements demandés, et cela à la satisfaction de tous.

Ayant demandé la parole, le camarade Chalendar présente un projet d'assurance sur la vie, très avantageux pour tous les camarades, qui, de plus, est applicable à tous sans distinction d'âge. Ce projet sera soumis pour étude au Bureau de l'Union.

Le camarade Chalendar est vivement félicité et remercié de la présentation de ce projet d'assurance sur la vie ; ce projet, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité des camarades présents à la réunion.

Le camarade Calmès prend la parole, et s'adressant à tous les membres de la Section, leur demande de bien vouloir assister nombreux à nos réunions, celles-ci étant l'occasion pour tous d'y prendre la parole de pouvoir y exprimer leur pensée, d'apprendre quelques renseignements pouvant être utiles aux camarades. Nos réunions sont de plus l'occasion pour nous tous d'avoir au moins une fois l'an le très grand plaisir de causer ensemble. Le camarade Calmès demande à tous de rester toujours bien unis au sein de notre belle Association où là seulement seront toujours bien défendus tous les droits et les besoins particuliers de tous les aveugles de guerre. Il donne ensuite connaissance de deux vœux qui seront présentés à l'Assemblée générale de Paris. Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

Le camarade Calmès adresse à tous ses félicitations et remerciements pour la bonne tenue de la réunion et leur donne rendez-vous l'année prochaine. La séance est levée à midi.

A l'issue de la réunion, un banquet de 33 couverts réunit à nouveau les camarades à l'Hôtel de Paris, rue Gambetta. Le menu du banquet a été très apprécié de tous et des félicitations ont été adressées au mai-

re d'hôtel. Pendant le repas, la joie et la gaieté n'ont cessé de régner et, au champagne, les camarades Calmès et Leveau ont adressé quelques mots aimables à l'adresse de tous et particulièrement à toutes les dames, nos si bonnes et dévouées compagnes. Ils ont levé leur verre à la santé de tous les membres de la Section, à leurs familles, ainsi qu'à la bonne entente de tous et à la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre. C'est ensuite au tour des chansons. Se font entendre : Mmes Monnier et Richou, les camarades Leveau, Richou, Alquier, Chalendar, Germa et Calmès. Tous ont été très applaudis pour le choix et l'interprétation des morceaux, avec une mention toute particulière pour Mmes Richou et Monnier. Tard dans la soirée on se séparait après avoir passé une journée très agréable en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le Président,
F. CALMÈS.

VOEUX DE LA SECTION

N° 1 : « Les membres de la Section départementale de la Haute-Garonne :

« — Adressent aux membres du Bureau et du Conseil d'Administration de l'Union des Aveugles de Guerre l'hommage de leur plus vive reconnaissance et leurs meilleurs remerciements pour le dévouement apporté par eux pour l'incessant labeur qu'ils accomplissent et que nécessite la bonne marche de notre Union ;

« — Félicitent et remercient les membres du Bureau de la vigilance et de l'action qu'ils ont menée en vue de la défense des droits des aveugles de guerre pour le réajustement des pensions et allocations, ainsi que pour l'extension du statut des grands mutilés, et leur font confiance pour que, en toutes circonstances, les droits matériels et moraux de tous les aveugles de guerre soient bien défendus ».

N° 2 : « Les membres de la Section, demandent au Bureau de l'Union de veiller avec la plus grande attention à ce que les tarifs des réductions pour les voyages qui nous sont accordés soient maintenus sur toutes les lignes d'autobus qui viendraient à remplacer certaines lignes de chemin de fer qui pourraient être supprimées par suite de la coordination du service des transports du rail et de la route ».

AVIS DIVERS

Pianos à vendre, état de neuf, à partir de 1.200 fr. — S'adresser au camarade HERVOIR, 2, rue Albert-Malet, Paris (12^e). - Tél. : Dorian 53-69.

Maison Champagneux, articles de plage, à Franceville-Merville, consent une remise de 10 % aux aveugles de guerre. — S'adresser à la Maison CHAMPAGNEUX, avenue de Paris, Franceville (Calvados).

A vendre : Chalet « Mon Repos », Chalet « Somme Py », Chalet « Somme Suipe », sur la route de La Baule à Escoublac, comprenant chacun une buanderie, compteur électrique, jardin, bon puits, W.C., etc. — Pour tous renseignements, s'adresser à Mme PICAUD, Route de Pornichet, par Pornichet-L'Aiglon (Loire-Inf.).

Un ami des Aveugles de guerre consentira pendant quelque temps un prix tout à fait spécial pour son Grenache Rivesaltes 19^o6, par bonnes de 5, 10 et 15 litres, au prix de 10 fr. le litre, régie comprise, emballage perdu, port dû. — S'adresser au camarade SAINT-MARTY à Sorèze (Tarn).

M. DUPONT, Joseph, habitant à Juillan (Hautes-Pyrénées) à 4 km. de Tarbes, pays tempéré, très bien desservi, serait désireux de prendre en pension un aveugle de guerre ou un grand mutilé, auquel il consacrerait tous ses soins. S'adresser directement à la Famille DUPONT J., place de la Mairie, Juillan (Htes-Pyr.).

Notre camarade Niant, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins aux meilleures conditions : vins blancs Montbazillac et Bergerac, vins rouges Saint-Emilion, Bergerac, Pecharmont. — Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-St-Jean, Bergerac (Dordogne).

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade PETITDIDIER nous informe qu'il livrera aux meilleures conditions le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré. Livraison franco, 5 % d'escompte. Demander échantillons. — S'adresser directement à M. Petitdidier, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

Avant d'acheter des meubles, vous trouverez votre intérêt en écrivant au camarade FAUVEL. — Aspirateurs de toutes marques remis intégralement à neuf, garantis un an. — S'adresser au camarade Fauvel, 1, rue des Jardins, Asnières (Seine).

A. LACOTAS, Chez « Les Producteurs de l'Hérault », rue Henry-René, 43, Montpellier, vous offre ce jour, 1^{er} Avril 1938 :

Vin rouge, 9°5	2,65 le litre
Vin supérieur, 10°	2,70 —
Vin rosé, 10°	2,90 —
Vin blanc, 10°	3, » —

Ces prix s'entendent au litre nu, vin expédié en barrique de 220 litres environ. Supplément de 0,05 au litre pour envoi en demi-barrique de 120 litres environ. Franco de port et de régie sur gare destinataire. Logement : les fûts sont consignés et repris au même prix, rendus franco gare Montpellier.

LISTE DE DONATEURS

Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Mlle de Freycinet, Paris, 100 fr. — Mme Mazuray, Paris, 20 fr. — M. J. Charlat, Paris, 150 fr. — Lycée Lakanal, Sceaux, 100 fr. — Mme Portier, Paris, 20 fr. — M. Simon Zagdoun, Le Caire (Egypte), 200 fr. — Mme Bavie, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — Mme Barré, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Divers, 1.406 fr.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

« MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE »

M. de Neuflyze, Paris, 800 fr. — Notre camarade Leveau Robert, 10 fr. — Notre camarade Falaise, 25 fr. — Anonyme, 12 fr. — Notre camarade Courtier, 50 fr. — Commune d'Auray (Morbihan), 44 fr. 70. — Anonyme, 50 fr. — Mme Pautté, Brunoy ((S.-et-O.)), 50 fr.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAFFARGUE, LAGARDE, LAITÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREALX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, *Vice-Présidente honoraire*.

Président : M. de Traversay.

Vice-Présidentes { Mme Contamin.
 { Mme L'Evesque.

Secrétaires { M. Bloch, *adjoint au*
 { *Trésorier* ;

 { M. Iweins, *Secrétaire*
 { *du Comité d'Action*.

M. Auterbe, *Sous-Directeur à la*
Compagnie « L'Union ».

Mme du Bos ;

Mme Broquin ;

M. de Chaumont-Quitry ;

M. Chepfer ;

Mme Chevalier ;

Mlle Jalaquier

Mme Lévy-Weis ;

M. Mayer ;

Mme Meyer ;

Colonel de Traversay.

